

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 23 MARS 2021

Présents : 15

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaux Amélie, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Thomas Pierrick, Vasse Guillaume.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Michel Lahaye

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2021 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021 - N°15

MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL « N°38-EX PRESBYTÈRE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant du loyer du logement situé au 38 Rue du Moulin « Ex-Presbytère » à 462€ + 10€ de provision de charges, autorise Madame le Maire à chercher le futur locataire de ce logement et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021 - N°16

MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL « N°40-EX PRESBYTÈRE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant du loyer du logement situé au 40 Rue du Moulin « Ex-Presbytère » à 450€ + 8€ de provision de charges, autorise Madame le Maire à chercher le futur locataire de ce logement et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021 - N°17

ACCES RESERVE INCENDIE « Route de la Croix des Mazis » Demande de subventions

Après avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR 2021 et de la DSIL pour effectuer les travaux d'accès à la réserve incendie « Route de la Croix des Mazis » pour un montant estimatif de 2 500€ HT.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021 - N°18

RENOVATION ENERGETIQUE « MAIRIE-ECOLE » Complément pour demande de subventions

Après avoir délibéré, le conseil municipal, choisit le mode de chauffage « Chaudière Pellet » pour le remplacement de la chaudière fioul dans le bâtiment « Mairie-école », pour un montant estimatif de 25 900€ HT et autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible à l'Etat au titre de la DETR, et au titre de la DSIL Rénovation énergétique, ainsi qu'au Département.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 23 MARS 2021

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021 - N°19

MISE À DISPOSITION DU BUREAU POUR L'ADMR AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, met à disposition un bureau pour l'ADMR de la Haute-Béthune au 1^{er} étage de la mairie pour un montant de 520.00 € au titre de l'année 2021. Madame le Maire est autorisée à signer la convention avec l'ADMR de la Haute-Béthune.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021- N°20

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION « MAZURKA, VALSE ET PASTOURELLE » - AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal met à disposition à partir du 1^{er} janvier 2021 la Salle des Loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Mazurka, Valse et Pastourelle » présidée par Madame Buchard dont le siège social est situé à Neuville-Ferrières (76270), 771 Route de Massy, exceptionnellement à titre gracieux pour l'année 2021 suite aux mesures de restriction dues à la COVID 19 et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec l'association « Mazurka, valse et pastourelle du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021- N°21

MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR LA SOCIETE MARCOTTE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande exceptionnelle de location de salle par une société, environ une fois par mois et pour une demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande et décide d'un prix forfaitaire de 20€ pour chaque location. Cette demande est acceptée pour l'année 2021. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Société « Marcotte » dont le siège est situé à Saint-Saire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021- N°22

MISE EN SECURITE « ROUTE DU BEAU SOLEIL » Demande de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible à l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, ainsi qu'au Département, pour faire les travaux de mise en sécurité « Route du Beau Soleil », pour un montant estimatif de 38 700€ HT.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 23/03/2021- N°23

COM COM BRAY-EAWY Compétence PLUi

Madame le Maire donne des explications concernant le SCoT et le PLUi et demande aux membres du Conseil Municipal si la compétence PLUi doit être transférée à l'échelle intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas transférer la compétence PLUi à l'échelle intercommunale.

Votants : 15

Pour : 0

Contre : 15

Abstention : 0